

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 03302

Numéro SIREN : 914 396 569

Nom ou dénomination : 180 EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt 12696

Le 17 juillet 2023 à 12 h 00

Au siège social 1 impasse de la juine 91000 Evry Courcouronnes

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

en date du 17 juillet 2023

Les associés de la **société 180 EVENTS**, SARL, au capital de 1.000 euros, inscrite au R.C.S. de Evry sous le numéro n° 914 396 569, et ayant son siège social 1 impasse de la juine 91000 Evry Courcouronnes, a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :

Monsieur Vanothan KETHEESWARAN, né le 16 aout 1998 à Vidataltivu (Sri Lanka), de nationalité sri lankaise, et demeurant au 4 avenue Auguste Plat, 91130 Ris Orangis, titulaire de 500 parts,

Monsieur Inkaran THILAKAKANTHAN, né le 23 décembre 1995 à Kilinochchi (Sri Lanka), de nationalité sri lankaise et demeurant au 1 impasse de la juine 91000 Evry Courcouronnes, anciennement titulaire de 500 parts, nouvellement titulaire de 0 parts,

Total **1000 parts**

Les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Inkaran THILAKAKANTHAN préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Gérant rappelle que les associés sont présents à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du gérant ,

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport de la présidence,
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par le Code de commerce, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à sa disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur la demande des associés, leur donne acte de leurs déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la présidence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution – Démission du gérant

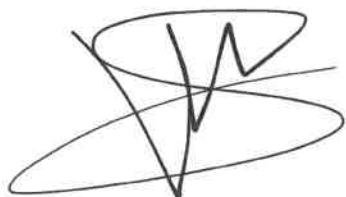
Le gérant présente à l'assemblée la lettre de démission de **Monsieur Inkaran THILAKAKANTHAN** de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

L'assemblée prend acte de la démission du gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Evry Courcouronnes, en quatre exemplaires originaux de quatre pages, le 17 juillet 2023

Monsieur Vanothan KETHEESWARAN

A complex, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Monsieur Inkaran THILAKAKANTHAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Inkaran' with a long horizontal stroke at the end.